



HONORAIRES AGENCE

Transactions

Mandat de vente :(simple ou exclusif)

5 % TTC maximum avec une charge vendeur ou acquéreur en fonction du mandat de référence

Mandat de recherche : (simple ou exclusif)

5 % TTC maximum charge acquéreur.

Avis de valeur :

(Vénale ou locative)

OFFERT

Honoraires TTC de Location :*

Pour les baux soumis aux dispositions de la loi n° 89-462 du 6 juillet 1989 :

A la charge du Locataire :

- Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail : **8€ TTC*/m² (pour les villes en zone tendue : 10 € TTC*/m²)**
 - Honoraires de réalisation de l'état des lieux : **3€ TTC*/m²**
- Soit 11€ TTC*/m² dans la limite d'un mois de loyer hors charges (soit pour les villes en zone tendue : 13 € TTC*/m²) dans la limite d'un mois de loyer hors charge.**

A la charge du Bailleur :

- honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail : **8€ TTC*/m²**
 - Honoraires de réalisation de l'état des lieux : **3€ TTC*/m²**
- Soit 11€ TTC*/m² dans la limite d'un mois de loyer hors charge. soit pour les villes en zone tendue : 13 € TTC*/m²) dans la limite d'un mois de loyer hors charge.**

(Le montant TTC imputé au locataire ne peut excéder celui imputé au bailleur et demeure inférieur ou égal à un plafond fixé par voie réglementaire annuellement)

*TVA à 20 %

Titulaire de la carte professionnelle TRANSACTIONS sur Immeubles et Fonds de Commerce n° CPI 13012018000025872

NOUS NE POUVONS NI RECEVOIR NI DETENIR D'AUTRES FONDS, EFFETS OU VALEURS QUE CEUX REPRESENTATIFS DE NOTRE REMUNERATION OU DE NOS HONORAIRES pour cette activité.